

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

CENTRE DE SERVICES  
PARTAGÉS DU QUÉBEC

---

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN : 978-2-550-83544-8 (PDF)

## CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RÉDIGÉE PAR :

Centre de services partagés du Québec.

875, Grande Allée Est, 4<sup>e</sup> étage

Secteur 4.550

Québec (Québec) G1R 5W5

Elle est disponible en version PDF sur le site Web du Centre de services partagés du Québec :

[www.cspq.gouv.qc.ca](http://www.cspq.gouv.qc.ca).

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PORTRAIT DU CENTRE	4
LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN BREF	5
LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021	6
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	9
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2	15
ANNEXE 1 – LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
ANNEXE 2 – PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DU CENTRE	19
ANNEXE 3 – OBJECTIFS RETENUS ET NON RETENUS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	20
ANNEXE 4 – CONTRIBUTION DU CENTRE AUX ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	25
POUR NOUS JOINDRE	27

# INTRODUCTION

Adoptée en 2006, la Loi sur le développement durable (LDD) est mise en œuvre par la stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). La LDD prévoit que le Centre de services partagés du Québec doit rendre public un plan d'action qui intègre les 16 principes de développement durable dans la réalisation de sa mission et dans ses pratiques de gestion (les 16 principes sont présentés à l'annexe 1). Ce plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs établis par la SGDD 2015-2020.

## PORTRAIT DU CENTRE

### LA MISSION DU CENTRE

Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif offerts aux organismes, tout en s'assurant de l'adéquation de ses services aux besoins de sa clientèle. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.

### LA CLIENTÈLE DU CENTRE

Le Centre peut fournir ses services, dans toutes les régions du Québec, aux :

- ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- établissements du réseau de l'éducation;
- municipalités;
- entreprises du gouvernement.

Il offre également quelques produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, des Publications du Québec et des encans publics.

### LE CENTRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre réalise quotidiennement des tâches et des actions favorisant l'atteinte d'un développement durable. Par exemple, le Centre permet de réduire les impacts des ministères sur l'environnement en assurant la gestion et la disposition des biens du gouvernement, au moyen, notamment, des encans gouvernementaux.

De plus, depuis plusieurs années, le Centre revalorise des équipements informatiques par l'entremise d'un organisme de l'économie sociale. Les produits récupérés sont offerts aux écoles.

Le Centre distribue des livres numériques, réalise des acquisitions de produits et services écoresponsables et veille à l'application de la Directive sur l'utilisation des véhicules du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

## L'EMPLACEMENT ET LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Les bureaux du Centre sont situés à 37 emplacements sur le territoire québécois. Des bureaux régionaux sont établis dans 9 municipalités du Québec, soit Gatineau, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles et Trois-Rivières.

Les immeubles occupés par le Centre sont principalement la propriété du gouvernement du Québec. Ceux-ci sont gérés par la Société québécoise des infrastructures. Quelques immeubles, ou parties d'immeubles, sont occupés en location.

# LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN BREF

La SGDD 2015-2020 se fonde sur 7 enjeux fondamentaux et contient 8 orientations regroupant 27 objectifs gouvernementaux, dont 5 activités incontournables.

<b>7 enjeux</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le renforcement de la gouvernance par une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions.</li><li>2. L'action responsable.</li><li>3. Le développement de la connaissance et l'innovation.</li><li>4. L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions.</li><li>5. L'engagement, le partage et la collaboration.</li><li>6. L'intégration de la culture au développement durable.</li><li>7. Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.</li></ol>
<b>8 orientations</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.</li><li>2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.</li><li>3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.</li><li>4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.</li><li>5. Améliorer par la prévention la santé de la population.</li><li>6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.</li><li>7. Soutenir la mobilité durable.</li><li>8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li></ol>
<b>5 activités incontournables</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État).</li><li>2. Prise en compte des principes de développement durable.</li><li>3. Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.</li><li>4. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.</li><li>5. Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial (organismes municipaux, organismes scolaires et établissements du réseau de la santé et des services sociaux).</li></ol>

# LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

## **ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION**

Le Plan d'action de développement durable 2018-2021 a été approuvé par les autorités du Centre de services partagés du Québec. Il est diffusé sur son site Web et par l'intermédiaire de son intranet en version numérique (format PDF).

## **CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020**

Le PADD 2018-2021 du Centre s'appuie sur la mission de l'organisation et a été élaboré conformément aux objectifs de la SGDD 2015-2020. Fort des succès obtenus dans le cadre de son PADD 2009-2015 et des deux premières années de son PADD 2016-2020, le Centre demeure engagé dans la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. L'annexe 2 donne des exemples de certaines pratiques de gestion écoresponsables effectuées par le Centre.

Avec son PADD 2018-2021, le Centre entend jouer un rôle moteur en acquisitions écoresponsables. Il sera un acteur important auprès de sa clientèle composée, entre autres, des ministères et des organismes de l'administration publique (MO), ainsi que des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actions qu'il réalisera dans le cadre du PADD sont liées à deux des huit orientations de la SGDD. Parmi les 11 objectifs que comprennent ces deux orientations, le Centre a retenu 6 objectifs, dont 4 des 5 activités incontournables.

Le remplacement du PADD vise à poursuivre les démarches entreprises et à assurer l'adéquation avec les objectifs du Plan stratégique 2018-2021 du Centre.

## OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX RETENUS

ORIENTATIONS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX RETENUS AUXQUELS LE CENTRE ADHÈRE	STATUT POUR 2018-2021
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique <i>(lié à l'activité incontournable 1)</i>	Actif
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics <i>(lié à l'activité incontournable 2)</i>	Actif
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Actif
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial <i>(lié à l'activité incontournable 3)</i>	Objectif atteint de 2016 à 2018
	1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Objectif atteint de 2016 à 2018
2. Développer une économie prospère d'une façon durable—verte et responsable	2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables <i>(lié à l'activité incontournable 4)</i>	Actif

Certains objectifs de la SGDD n'ont pas été retenus par le Centre, et les raisons justifiant ces choix sont présentées à l'annexe 3. L'annexe 4 présente, quant à elle, la liste des actions permettant au Centre de contribuer aux activités incontournables de la SGDD 2015-2020.

## **MODIFICATIONS EFFECTUÉES AU PADD**

Au cours des deux premières années de mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2016-2020, le Centre a réalisé une série d'actions qui lui ont permis d'atteindre bon nombre de ses cibles.

Pour la présente édition de son PADD, le Centre a revu l'ensemble de ses actions et de ses cibles de manière à les adapter à la situation actuelle, conformément à la SGDD 2015-2020, qui prévoit qu'une organisation peut bonifier, amender ou actualiser ses actions selon les développements effectués.

Le Centre profite de ce nouveau plan d'action pour intégrer un indicateur et des cibles sur la proportion d'acquisitions écoresponsables réalisées, assurant ainsi l'adéquation avec les objectifs de son Plan stratégique 2018-2021, ainsi que plusieurs indicateurs et cibles supplémentaires pour renforcer l'implication du Centre.

### **Plan stratégique 2018-2021 du Centre**

Dans le cadre de son Plan stratégique 2018-2021, le Centre s'est fixé des cibles pour augmenter la proportion d'acquisitions de biens et de services écoresponsables réalisées pour répondre à ses besoins et à ceux de sa clientèle.

Les choix stratégiques du Centre répondent particulièrement aux principes d'internalisation des coûts, d'accès au savoir, de prévention, de production et de consommation responsable ainsi que d'efficacité économique.

### **Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires**

Au printemps 2018, le Centre a déposé son nouveau Plan d'action sur l'occupation et la vitalité des territoires (PAOVT). Ce plan intègre les actions en la matière initialement présentées dans son PADD 2016-2020.

De ce fait, les actions en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires ne seront plus suivies dans le cadre du PADD. Toutes les références à l'OVT en ont donc été retirées.

### **Actions retirées, modifiées et ajoutées**

À la suite de la révision des actions en lien avec le respect des programmes gouvernementaux, plusieurs actions relatives à l'objectif gouvernemental 1.1 ont été fusionnées pour alléger le texte et pour simplifier sa structure. Ainsi, les actions en lien avec la mobilité et les véhicules ont été fusionnées, tout comme certaines actions visant les acquisitions écoresponsables. De plus, une action déjà couverte par le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre a été retirée.

Plusieurs indicateurs ont été ajoutés pour mieux mesurer les efforts du Centre en développement durable, notamment au moyen du développement de nouvelles technologies et de l'adoption de nouvelles pratiques.

Dans un souci d'augmenter sa considération du développement durable, une action transversale concernant la mise en œuvre d'une politique en développement durable et la responsabilité sociale du Centre, soit l'action 3, a été ajoutée.

Ces modifications permettent d'assurer une plus grande cohérence entre les différents objectifs du Centre.

### **Agenda 21 de la culture du Québec**

L'action prévue dans le PADD 2016-2020 à cet égard a été réalisée dans les deux premières années de sa mise en œuvre. Le Centre poursuit ses efforts de mise en valeur de la culture québécoise par ses activités courantes en matière d'édition, de publication et de commercialisation de productions québécoises.

La promotion de la culture québécoise fait partie intégrante de la mission du Centre. Le Centre poursuivra ses activités de promotion et favorisera l'accès à cette culture au moyen, notamment, du site Web des Publications du Québec et de ses catalogues en ligne.

Le patrimoine, partie intégrante des 16 principes de développement durable, sera considéré lors de la rédaction de la politique du Centre prévue à l'action 3.

### **Augmenter la proportion de biens et de services écoresponsables**

Conscient de son impact sur les acquisitions gouvernementales, le Centre fait de l'augmentation de la proportion de biens et de services écoresponsables qu'il acquiert sa priorité pour la poursuite du PADD. Le Centre tient à ce que les différentes activités prévues dans le cadre des actions 1 et 5 à 8 augmentent la proportion de biens et de services écoresponsables qu'il acquiert pour répondre à ses besoins et à ceux de sa clientèle.





# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

**Renforcer la gouvernance du développement durable  
dans l'administration publique**

# OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

## Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (lié à l'activité incontournable 1)

### ACTION 1

#### Bonifier les aspects écoresponsables de l'offre de services du Centre

Le Centre entend bonifier les aspects écoresponsables de son offre de services, et en faire la promotion auprès de l'administration publique. L'objectif 3.2 du Plan stratégique 2018-2021 du Centre vise l'accroissement des acquisitions écoresponsables, avec comme indicateur la proportion de biens et de services écoresponsables acquis par lui et par sa clientèle.

Le Centre souhaite augmenter de 1 point de pourcentage en 2018-2019, et de 2 points de pourcentage en 2019-2020 et en 2020-2021, la proportion de biens et de services écoresponsables qu'il acquiert.

Les pourcentages sont calculés principalement pour les biens et les services techniques. Pour le Centre, les acquisitions liées aux technologies de l'information comportent les principaux types d'achats écoresponsables.

Pour réaliser ses objectifs, le Centre va réviser sa politique interne d'acquisitions écoresponsables. Cette nouvelle politique permettra au Centre d'intégrer davantage les considérations en développement durable dans l'ensemble de ses activités en gestion contractuelle.

En parallèle, le Centre développera des outils destinés à sa clientèle et à son personnel afin que le développement durable soit davantage considéré lors de l'acquisition de biens et de services. Ainsi, la liste de contrôle qui sera réalisée permettra aux conseillers en acquisition de considérer de nombreux enjeux relativement au développement durable, dont des informations sur les nouvelles solutions écologiques et innovantes pouvant être considérées lors de la définition des besoins d'acquisition.

Le Centre vise également à poursuivre ses efforts et à améliorer ses pratiques dans le cadre des paiements effectués pour ses besoins, ou pour ceux de ses lignes d'affaires auprès des fournisseurs.

INDICATEURS	CIBLES
1.1 Révision, mise en œuvre et vérification de l'application de la politique d'acquisitions écoresponsables	Révision, d'ici mars 2019, de la politique d'acquisitions écoresponsables Adoption et entrée en vigueur, d'ici décembre 2019, de la politique Au 31 mars 2021, production d'un rapport sur l'application de la politique
1.2 Liste de contrôle pour des acquisitions écoresponsables révisée et intégrée dans le Manuel des pratiques d'affaires destiné aux conseillers en acquisition	Révision, d'ici mars 2019, de la liste de contrôle Intégration, d'ici septembre 2019, de la liste au Manuel des pratiques d'affaires
1.3 Augmentation de la proportion des paiements par dépôt direct effectués auprès des fournisseurs	Augmentation, d'ici mars 2020, de 10 points de pourcentage des paiements effectués par dépôt direct auprès des fournisseurs (taux initial de 40 % en 2018)

# ACTION 2

## Contribuer à la mobilité durable et à l'optimisation des pratiques d'utilisation des systèmes de collaboration à distance

Le Centre a mis en place une série de mesures technologiques permettant de favoriser la contribution à l'utilisation des systèmes de collaboration à distance. Ces mesures incluent, par exemple, le remplacement de postes fixes par des ordinateurs portables, l'accès à des systèmes de visioconférence et de téléconférence, les jetons d'accès à distance et des applications de collaboration et de rencontres virtuelles à distance.

Dans cette continuité, le Centre vise à augmenter l'accessibilité au Wi-Fi dans les édifices qu'il occupe. Ce déploiement lui permettra d'outiller ses employés; leur permettant de mettre en pratique des gestes écoresponsables afin de limiter leurs déplacements et de favoriser le travail collaboratif.

Le Centre vise à favoriser la collaboration à distance et l'utilisation d'outils permettant de limiter les déplacements. Il souhaite notamment mettre en œuvre un projet pilote visant la consultation en ligne des employés en région dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE).

INDICATEURS	CIBLES
2.1 Taux d'immeuble à bureaux du Centre permettant l'accès au Wi-Fi	D'ici mars 2020, 100 % des immeubles à bureaux du Centre offriront l'accès au Wi-Fi
2.2 Mettre sur pied un projet pilote visant la consultation en ligne dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE) pour les personnes travaillant en région	D'ici le 31 mars 2019, effectuer le bilan du projet pilote et évaluer la pertinence d'ajouter la consultation en ligne à l'offre de services de la Direction des services d'aide aux employés

Finalement, plusieurs mesures permettront, à terme, de diminuer les émissions de GES par une meilleure gestion du parc de véhicules et par la sensibilisation des employés quant à la conduite d'un véhicule dans le cadre de leur travail.

La cible de réduction de 9 % des émissions de GES des véhicules légers par rapport au niveau de 2009-2010 provient des recommandations de la SGDD 2015-2020. Pour l'année 2021, le Centre vise une réduction de 2 % de ses émissions par rapport au niveau de 2019-2020. Cette cible s'inscrit dans la continuité de l'engagement pris par le gouvernement du Québec, et vise à démontrer les efforts du Centre pour réduire ses émissions de GES.

2.3 Intégrer les meilleures pratiques d'affaires pour le remplacement et l'achat de véhicules	D'ici septembre 2019, les meilleures pratiques d'affaires sont déterminées et partagées avec les unités administratives détenant les véhicules D'ici mars 2020, les meilleures pratiques sont intégrées dans le système de gestion des connaissances
2.4 Élaboration d'un aide-mémoire en écoconduite pour les véhicules de promenade du Centre, et formation aux conducteurs de véhicules de promenade Promotion de l'écoconduite	D'ici septembre 2019, 100 % des véhicules sont dotés d'un aide-mémoire D'ici mars 2020, 100 % des conducteurs de véhicules sont formés à l'écoconduite D'ici mars 2021, 100 % du personnel est sensibilisé à l'écoconduite
2.5 Pourcentage de réduction du niveau d'émissions de GES pour les véhicules légers du Centre	Réduction, d'ici mars 2020, de 9 % des émissions de GES comparativement au niveau de 2009-2010 Réduction, au 31 mars 2021, de 2 % des émissions de GES comparativement au niveau de 2019-2020

# ACTION 3

## Élaborer une politique en développement durable et sur la responsabilité sociale

Plusieurs unités administratives du Centre considèrent au quotidien le développement durable dans le cadre de leurs opérations courantes. Le Centre vise à élaborer une politique en développement durable et sur la responsabilité sociale afin :

- de déterminer et de partager ses principales orientations et sa vision;
- de favoriser le développement d'une culture organisationnelle favorable au développement durable;
- de réduire l'empreinte écologique du Centre;
- de sensibiliser ses employés sur les impacts environnementaux;
- de positionner le Centre comme une organisation exemplaire et responsable.

Cette politique permettra de positionner le Centre quant au renforcement de sa gouvernance et de ses pratiques d'affaires en matière de développement durable

INDICATEUR	CIBLE
3.1 Adoption d'une politique sur la responsabilité sociale et le développement durable au Centre	D'ici mars 2021, rédaction et adoption de la politique



**OBJECTIF**  
GOUVERNEMENTAL **1.2**

**Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes**  
*(lié à l'activité incontournable 2)*

## **ACTION 4**

**Développer un outil d'analyse de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers d'affaires de 5 M\$ et plus**

Le Centre entend intégrer davantage la prise en considération des principes de développement durable dans ses projets structurants, par la mise en place d'un outil et l'ajout d'un volet d'analyse de développement durable dans le cadre des projets d'envergure.

<b>INDICATEURS</b>	<b>CIBLES</b>
4.1 Intégration du nouvel outil dans les processus de gestion de projets (dossiers d'affaires)	Intégration, d'ici mars 2019, de l'outil dans les processus de gestion de projets
4.2 Taux d'application des principes de développement durable dans les projets de 5 M\$ et plus dans les dossiers d'affaires	Au 31 mars 2020, 60 % des projets prennent en compte les principes de développement durable Au 31 mars 2021, 100 % des projets prennent en compte les principes de développement durable



## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

**Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique**

### ACTION 5

#### Mettre en valeur les pratiques écoresponsables du Centre

Le plan de communication permettra de diffuser de l'information sur les actions du Centre et sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les contrats et les appels d'offres. Cette action vise le personnel interne du Centre, sa clientèle et les fournisseurs ou prestataires de services actuels et potentiels.

INDICATEUR	CIBLE
5.1 Mise en œuvre du plan de communication en développement durable pour l'ensemble des actions	D'ici le 31 mars 2020, mettre en œuvre le plan de communication

### ACTION 6

#### Développer des connaissances à l'égard des marchés de produits écoresponsables

La gestion de l'information étant un enjeu essentiel pour toute organisation, le Centre compte mettre en place un système de gestion des connaissances en développement durable afin d'en faciliter l'accès pour les employés travaillant à la rédaction de contrats et d'appels d'offres dont la valeur est supérieure aux différents seuils d'appel d'offres.

Ce système permettra de maintenir l'expertise des employés en développement durable, de favoriser le partage des connaissances et de favoriser l'inclusion de clauses en développement durable.

INDICATEUR	CIBLE
6.1 Création d'un système de partage des connaissances en développement durable à l'égard des biens et des services écoresponsables à l'usage des conseillers en acquisition	D'ici décembre 2019, le système de partage des connaissances aux conseillers en acquisition est implanté



# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

**DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON  
DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE**



## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

**Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables** (lié à l'activité incontournable 2)

### ACTION 7

#### Modifier les lignes de conduite internes sur les contrats lors des appels d'offres sur invitation

Le Centre s'inscrit dans l'objectif gouvernemental du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 visant l'amélioration de l'accès aux marchés pour les entreprises d'économie sociale. Afin de soutenir la contribution de ces entreprises à l'économie du Québec et leur participation aux marchés publics, le Centre sollicitera les entreprises d'économie sociale lors des appels d'offres sur invitation.

D'ici septembre 2019, le Centre vise à répertorier l'offre de services des entreprises d'économie sociale et à modifier ses lignes de conduite internes. Entre la date de modification des lignes de conduite internes et mars 2020, le Centre mesurera l'évolution des sollicitations des entreprises d'économie sociale lors des appels d'offres sur invitation afin de fixer une cible.

INDICATEUR	CIBLE
7.1 Nombre d'entreprises d'économie sociale qui ont été sollicitées lors d'un appel d'offres sur invitation	D'ici septembre 2019, l'offre de services des entreprises d'économie sociale est déterminée D'ici septembre 2019, les nouvelles lignes de conduite internes sont modifiées D'ici mars 2020, les effets de la modification des lignes de conduite internes sont mesurés et une cible est fixée

### ACTION 8

#### Informar les entreprises qui font affaire avec le gouvernement du Québec sur les pratiques et les modèles d'affaires verts et responsables

Le Centre encourage les entreprises à adhérer à un modèle d'affaires écologique et responsable en les informant, notamment, des enjeux de développement durable et des critères écoresponsables.

Le Centre vise à communiquer cette information aux fournisseurs et aux prestataires de services actuels et potentiels. Ainsi, les entreprises désireuses de participer à des contrats et de soumissionner à des appels d'offres pourront avoir accès à l'information sur les pratiques encouragées par le gouvernement en matière de développement durable.

INDICATEUR	CIBLE
8.1 Proportion de rencontres avec des fournisseurs et des prestataires de services, dans le cadre de regroupements d'achats, durant lesquelles une sensibilisation sur le développement durable a été effectuée	D'ici mars 2020, 100 % des rencontres avec les fournisseurs et les prestataires de services dans les regroupements d'achats ont traité de la question du développement durable





## LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici les 16 principes de développement durable énoncés à l'article 6 de la Loi sur le développement durable.

### **Santé et qualité de vie**

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

### **Équité et solidarité sociales**

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

### **Protection de l'environnement**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

### **Efficacité économique**

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

### **Participation et engagement**

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

### **Accès au savoir**

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

### **Subsidiarité**

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

### **Partenariat et coopération intergouvernementale**

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

## **Prévention**

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

## **Précaution**

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

## **Protection du patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

## **Préservation de la biodiversité**

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

## **Respect de la capacité de support des écosystèmes**

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

## **Production et consommation responsables**

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

## **Pollueur payeur**

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

## **Internalisation des coûts**

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



## PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DU CENTRE

Le Centre intègre la considération du développement durable et des pratiques de gestion écoresponsables dans plusieurs de ses pratiques courantes. Les principales actions que réalise le Centre sont publiées dans son rapport annuel de gestion.

Au cours des dernières années, plusieurs activités ont été réalisées, telles que :

- la disposition des biens excédentaires du gouvernement par le biais, notamment, des encans, ce qui permet de prolonger la durée de vie des biens par la réutilisation;
- la disposition des produits informatiques, dont plusieurs sont remis à neuf et redistribués aux établissements scolaires québécois;
- les activités des Publications du Québec, qui favorisent la mise en valeur de la culture québécoise et la contribution à l'objectif 1.5<sup>†</sup> de la SGDD 2015-2020;
- les acquisitions de biens et de services;
- la formation en ligne sur le développement durable du Centre de leadership et de développement des compétences;
- les activités en continu de plusieurs secteurs du Centre pour la réduction de l'impression et du papier.

---

<sup>†</sup> Objectif 1.5: Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.



## OBJECTIFS RETENUS ET NON RETENUS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus dans le Plan d'action de développement durable 2018-2021 du Centre de services partagés du Québec.

1. la mission du Centre ne permet pas de contribuer à l'atteinte de l'objectif;
2. une autre action du PADD du Centre contribue à l'atteinte de l'objectif;
3. un autre engagement du Centre contribue à l'atteinte de l'objectif.

## ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
<b>1.1</b> Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	√	Retenu
<b>1.2</b> Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	√	Retenu
<b>1.3</b> Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales		Non retenu (1)
<b>1.4</b> Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		Retenu
<b>1.5</b> Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	√	Retenu
<b>1.6</b> Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie		Retenu

## ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

		<b>INCONTOURNABLE</b>	<b>DÉCISION</b>
<b>2.1</b>	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	√	Retenu
<b>2.2</b>	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec		Non retenu (1)
<b>2.3</b>	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		Non retenu (1)
<b>2.4</b>	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable		Non retenu (1)
<b>2.5</b>	Aider les consommateurs à faire des choix responsables		Non retenu (1)

## ORIENTATION 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
<b>3.1</b> Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité		Non retenu (1)
<b>3.2</b> Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société		Non retenu (1)

## ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
<b>4.1</b> Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		Non retenu (1)
<b>4.2</b> Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités		Non retenu (1)
<b>4.3</b> Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		Non retenu (1)

# ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
<b>5.1</b> Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		Non retenu (1)
<b>5.2</b> Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		Non retenu (1)

# ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
<b>6.1</b> Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire		Non retenu (1)
<b>6.2</b> Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	√	Non retenu (1)
<b>6.3</b> Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		Non retenu (1)
<b>6.4</b> Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels		Non retenu (1)

## ORIENTATION 7

Soutenir la mobilité durable

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		Non retenu (1)
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES		Non retenu (1)

## ORIENTATION 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique		Non retenu (1)
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise		Non retenu (1)
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		Non retenu (1)



# ANNEXE 4

## CONTRIBUTION DU CENTRE AUX ACTIVITÉS INCONTOURNABLES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Conformément à la SGDD 2015-2020, le Centre doit contribuer aux activités incontournables 1, 2 et 3.

Parmi les exigences de ces activités incontournables, le Centre doit mettre en œuvre :

- des actions répondant à cinq des neuf résultats visés par l'objectif 1.1 (activité incontournable 1);
- une action de l'objectif 1.2 (activité incontournable 2);
- une action en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec et avec l'objectif 1.5 (activité incontournable 3).

## ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

### OBJECTIF 1.1

#### RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

##### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1

Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la SGDD 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

##### RÉSULTATS VISÉS DE L'ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1

##### ACTIONS DU PADD 2018-2021

1. La réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.	Action 1
2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.	Action 2
3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés.	Action 2
6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.	Action 1 (Plusieurs activités liées à l'action ont été réalisées entre 2016 et 2018)

RÉSULTATS VISÉS	ACTIONS DU PADD 2018-2021
8. D'ici 2020, pour 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.	Action 1
9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il réalisera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.	Actions 1, 5, 6, 7 et 8

## OBJECTIF 1.2

### RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2, « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».

#### ACTIONS DU PADD 2018-2021

Action 4

## OBJECTIF 1.5

### RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

#### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 concernant l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.

#### ACTIONS DU PADD 2018-2021

Plusieurs activités liées à l'action ont été réalisées entre 2016 et 2018.

Le Centre met en valeur la culture québécoise, notamment par ses activités courantes en matière d'édition, de publication et de commercialisation de productions québécoises.

# POUR NOUS JOINDRE

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action :

Centre de services partagés du Québec  
875, Grande Allée Est, 4<sup>e</sup> étage, secteur 4.550  
Québec (Québec) G1R 5W5

Téléphone 418 644-CSPQ (2777)  
Sans frais 1 855 644-CSPQ (2777)  
Télécopieur 418 644-0462  
Par courriel [cspq@cspq.gouv.qc.ca](mailto:cspq@cspq.gouv.qc.ca)

